



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 4 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°2
AU BP 2022 (BUDGET
PRINCIPAL)

Séance Ordinaire du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 décembre 2022.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Michel MENJUCQ (à Bruno QUERE), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Sandrine JOVENE), Violette LABARCHEDE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jonathan VANDENHOVE), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Sarah DEHAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 4 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2022 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2022, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	-8 000,00	
TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	18 000,00	
TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations		10 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 000,00	10 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	-100 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	100 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°1,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER cette décision modificative n° 2 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées,

Article 2 : ADOPTER les révisions des autorisations de programme au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération (annexe 1).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :
34 voix POUR
1 ABSTENTION (M. Patrick ALVAREZ)

Fait et délibéré le 6 décembre 2022

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sarah DEHAIL